Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 février 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	19 février 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.**

Présents : MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU-LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **LE BALCH** Pierrick, **HILIQUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine

Absents : **GAHINET** Marie, **LE BASTARD** Claudine

Procurations : **GAHINET** Marie à **SALLOU-LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra

N° 2026-11

Convention pré-opérationnelle Terres d'Armor Habitat
Programmation de la construction de 6 logements locatifs sociaux en semi-collectif
Lotissement Madeleine Marzin

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commercialisation des dix lots à la résidence Madeleine Marzin a débuté en juin dernier. La SPLA Lannion Trégor Aménagement nous indique qu'un compromis a été signé en début d'année pour un lot et que deux autres engagements sont en cours.

Concernant le macro-lot n° 7 d'une contenance de 705 m^2, la SPLA Lannion Trégor Aménagement, en partenariat avec la commune, a sollicité Terres d'Armor Habitat pour une étude de faisabilité concernant la réalisation d'un programme de 6 logements locatifs sociaux (LLS) sous la forme d'un habitat semi-collectif, contribuant aux obligations de densité du SCOT.

Terres d'Armor Habitat est un Office Public de l'Habitat (OPH) ayant pour objet, en application du Code de la construction et de l'habitation, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés pour les personnes aux revenus modestes. Il est le bailleur de référence de la commune, avec 69 logements locatifs familiaux, ainsi que l'EHPAD pour 57 résidents.

La commune et l'OPH ont convenu de la nécessité de s'associer pour la création de logements sur la commune. Afin de définir les modalités de partenariat, tant sur le plan technique que financier, il convient de conclure une convention pré-opérationnelle afin de favoriser la réalisation de cette opération, composée de 3 T2, 2 T3 ET 1 T4, financés selon la répartition suivante :

- 2 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), destinés aux ménages aux revenus modestes

- 2 en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour des habitations à loyer modéré (HLM)

- 2 en PLS (Prêt locatif social) pour des ménages dont les revenus sont trop élevés pour prétendre à une location HLM mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D11-DE

Pour mener à bien ce projet, une convention de partenariat doit être signée entre la commune de Plouaret et le bailleur Terres d'Armor Habitat. Pour en permettre la réalisation, la commune s'engage à verser la participation forfaitaire de 25 000 € et à contribuer aux aménagements extérieurs, dans l'esprit de ce qui a été fait à la résidence d'Adèle. Cette somme constitue un plafond, car le bailleur social a par ailleurs l'opportunité d'utiliser le produit de la vente d'un pavillon à ses occupants sur la commune, si le conseil municipal en valide l'autorisation.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la vente à ses locataires d'un pavillon situé sur la commune appartenant à Terres d'Armor Habitat, en demandant à l'OPH de veiller à l'insertion d'une clause « anti-spéculative » dans l'acte de vente,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat et de mise à disposition conclue avec Terres d'Armor Habitat dans le cadre du projet de construction de 6 LLS sur la parcelle du macro-lot de la résidence Madeleine Marzin.

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON